

Ordre du jour :

- Urbanisme et travaux
- Acquisitions foncières
- Tarifs divers
- Questions diverses

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 5 MARS 2009

Sur convocation en date du 26 février 2009, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique le 5 mars 2009, sous la présidence de M. Jean-Paul MUSARD, Maire.

Etaient présents : Mmes Sylvie FORESTIER, Christelle GEX-FABRY, Sylvie NODY, Fabienne SCHERRER, MM. Michel BARBE, Michel BAWEDIN, Jean-François CHARRIERE, Christian DUPUY, Didier GROBEL, Jean-Louis HERVIER, Fabrice MARTIN, Jean MAURON, Hervé MEYNENT, Jean-Paul MUSARD, Joël SEBILLE, Pierre SIMONNET.

Absents excusés : MM. Denis HENRY, donné procuration à M. Christian DUPUY, François CHARRIERE, donné procuration à Mme Fabienne SCHERRER, Patrick SAILLET.

Secrétaire de séance : Mme Fabienne SCHERRER

M. le maire, constatant que le quorum est atteint ouvre la séance à 20 h 40.

I - Travaux et urbanisme

Urbanisme :

- . Permis de construire : Thabuis Benoit, Chez Novelly, accepté.
- . Déclaration de travaux : Thibault Jean-Marc, Les Perriers, refusé pour non-respect de la distance de la limite de propriété.
- . Déclaration de travaux : Viron Thierry, immeuble de la pharmacie, création d'un escalier extérieur, accepté.

Travaux :

. Avenants pour **la rue de Carraz** : ces trois avenants étant inférieurs à 5%, ils ne donnent donc pas matière à passage devant la Commission d'Appel d'Offres. M. le maire demande au Conseil de l'autoriser à signer ces avenants et à les payer. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

M. Jean-François Charrière fait remarquer qu'il faudra surveiller l'état de l'enrobé qui se dégrade vite.

. Travaux **rue de Saxel et rue Guillermin** : M. le maire demande au Conseil de l'autoriser à déposer une demande de subvention DGE (Dotation Globale de l'Etat) à la sous-préfecture, portant sur les aménagements de sécurité de ce périmètre. Le Conseil, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

M. le maire indique au Conseil municipal que plusieurs pétitions ont été déposées concernant le passage piéton devant la boulangerie : on ne peut intervenir actuellement pour le marquage au sol en raison de la neige, mais ce passage piéton est bien sûr maintenu.

. Eau : renforcement du **captage de Chez Paquetet**. M. le maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à signer la convention de financement avec le SMDEA, pour une subvention d'un montant de 24 000 euros. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.

II – Acquisitions foncières

M. le maire informe le Conseil municipal de l'opportunité qui se présente pour la commune d'acquérir les **parcelles bâties C 1694, C 776, C 1695**, correspondant aux bâtiments proches de l'ancienne fruitière pour la somme de 100 000 euros. Monsieur MAURON explique que, dans le cadre d'un projet d'aménagement de l'espace sportif avec éventuellement installation de la piscine et d'un nouveau terrain de football, ces terrains seraient appropriés pour fournir un accès plus commode et un parking aux usagers. Ces parcelles sont de fait en emplacement réservé.

Il est prévu dans le cadre des travaux de la rue Guillermin et de la rue de Saxel d'implanter des trottoirs des deux côtés de la rue Guillermin et d'interdire le stationnement dans l'angle aux abords du stade : il sera donc nécessaire de prévoir un autre accès et celui-là serait particulièrement adéquat.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

III – Règlement et tarifs des locaux municipaux

Mme Scherrer présente le projet de **règlement et de tarifs** pour les locaux communaux arrêté par la commission. Après en avoir délibéré, article par article, le Conseil municipal approuve l'ensemble à l'unanimité (voir document joint en annexe).

En ce qui concerne la nouvelle salle, Mr MAURON intervient pour spécifier que le permis de construire a été délivré pour la construction d'une salle communale et non d'un auditorium. Il demande que ce terme ne soit pas utilisé pour désigner ce bâtiment.

IV – Contrat de rivière

M. le maire retrace brièvement l'historique de la question : au printemps, il a participé à une réunion organisé par le maire de Fillinges, en vue de la création éventuelle d'un contrat de rivière pour gérer le bassin de la Menoge, ou d'une adhésion, au SM3A, qui couvre le bassin de l'Arve. Au cours de cette réunion, M. le maire a demandé qu'on lui indique le coût corrélatif à une telle adhésion et il n'a pu obtenir cette information.

Au cours d'une deuxième réunion à laquelle il n'a pas assisté, les élus présents ont décidé de lancer une étude sur le cours de la Menoge, de Arthaz à la source. Le financement de cette étude sera aidé de 65 à 80 % et sera compris entre 300 000 et 600 000 euros. M. le maire a reçu un courrier de M. le maire de Fillinges lui demandant de proposer au Conseil un projet de délibération sur une participation à cette étude. Devant des montants aussi importants, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, répond défavorablement, faute d'information.

V – Questions diverses

. M. le maire indique que l'association destinée à la gestion de la programmation culturelle de la salle est en cours de création. Afin de permettre les premiers spectacles prévus, il demande au Conseil d'approuver la création d'une **régie de recettes** pour six mois, avec pour régisseur M. Christian Dupuy et comme régisseur suppléant M. Denis Henry. Cette régie couvrira la billetterie et les éventuelles buvettes. Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité.

. M. le maire présente au Conseil ***l'indemnité annuelle de conseil et de budget du percepteur***. Après en avoir délibéré, le Conseil accepte à l'unanimité.

. M. le maire présente la demande de subvention de l'Ecole primaire publique pour la ***classe de mer***, d'un montant de 100 euros par élève, le groupe comportant 20 élèves de Boège. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide donc de l'attribution d'une subvention de 2 000 euros à l'Ecole.

. Mme Scherrer présente une demande du ***collège*** pour une subvention exceptionnelle sur un projet pédagogique de cinéma et de mémoire : en calculant au prorata du nombre d'enfants originaires de Boège, soit un quart de l'effectif total du collège, il faudrait 500 euros. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

. M. Hervier présente au Conseil quatre devis pour ***l'acquisition de tables et de chaises*** destinées à la nouvelle salle ; deux des fournisseurs pressentis n'ont pas répondu sur l'intégralité des produits demandés. Des deux autres, le moins disant est Altrad-Méfran qui propose cinquante tables, les trois chariots correspondants, trois cent vingt chaises et les chariots correspondants, pour un montant de 16 806 euros HT. Les chaises sont identiques à celles achetées pour le club des Cîmes Argentées. Mme Forestier demande si le revêtement de ces chaises, en tissu, est suffisamment résistant aux taches et salissures. M. Hervier va s'informer auprès du fournisseur quant aux modalités d'entretien. Le problème est que les revêtements en synthétiques sont très laids. Mme Forestier s'interroge sur l'opportunité d'acheter à cette occasion des tables supplémentaires pour compléter le mobilier de la salle polyvalente. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve cette acquisition à l'unanimité.

. M. Hervier informe par ailleurs le Conseil que les tribunes télescopiques de la salle ont été réceptionnées et convie les membres à une démonstration, samedi matin à 10 h. Il rappelle le spectacle prévu le 28 mars, ***l'Hôtel des Deux Mondes*** par la Compagnie du Torrent pour un budget global de 1 800 euros. Les billets plein tarif sont à 12 euros avec un tarif réduit à 8 euros, destiné aux moins de dix-huit ans et aux membres des Cîmes argentées. Mme Forestier demande que le bénéfice de ce tarif soit étendu à tous les plus de soixante-cinq ans, ce sur quoi tout le monde s'accorde. M. Hervier signale par ailleurs que la commission prévoit la programmation d'un ***concert de jazz*** par la formation « Petit Verglas », pour un cachet de 1 900 euros, incluant la location du piano, le 23 mai. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité ces deux programmations.

M. Mauron émet des réserves sur la gestion, dans le cadre du Conseil municipal, de la programmation culturelle de la salle. De son point de vue ce n'est pas le rôle d'une commune et il n'en connaît pas qui gère ce genre d'activité. M. le maire et M. Hervier signalent que c'est précisément pour cette raison qu'une association est en cours de création. Mr Musard spécifie que celle-ci devra fonctionner au plus tard au mois d'août 2009.

. M. Hervier demande au Conseil municipal d'approuver un financement de 3000 euros pour organiser des ***apéro festifs*** cet été sous la grenette comme l'année précédente. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de confier l'organisation de ces animations estivales à l'Ecole de Musique et de lui verser une subvention de 3000 euros pour cet objet.

. M. le maire présente le budget de l'équipement de la salle en matériel sanitaire, pour 659 euros. Le Conseil municipal approuve cette dépense à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 23 h 10.